Image not found or type unknown

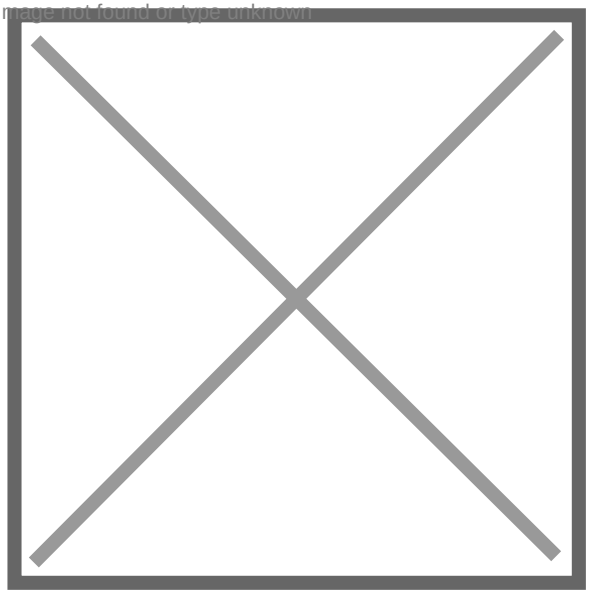

Liquidation judiciaire ei et compte bancaire perso

Par **jo12**, le **20/10/2010** à **09:10**

Bonjour,
je suis depuis hier en liquidation judiciaire (prononcé par le tribunal officiellement) concernant mon entreprise individuelle et je me pose la question de ce qui va se passer avec mes comptes perso. je vois sur certains forum que mes comptes perso vont etre bloqués ? est ce que je peux dès maintenant ouvrir un compte dans une autre banque afin d'éviter tous impayés sur mes factures perso ?
qu'est ce que j'ai le droit de faire le temps de la liquidation judiciaire ?
d'avance merci
céline

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés